



**CHARTE DE BANK AL-MAGHRIB
SUR LA **DIFFUSION DES DONNÉES**
ET **STATISTIQUES****

CHARTE DE BANK AL-MAGHRIB SUR LA DIFFUSION DES DONNÉES ET STATISTIQUES

Considérant les dispositions des articles 52 et 53 de la loi n° 40-17 portant Statut de Bank Al-Maghrib ;

La présente charte fixe les principes et les conditions de diffusion des données et statistiques par Bank Al-Maghrib.

I. PRINCIPES DIRECTEURS

Bank Al-Maghrib procède à la diffusion des données et statistiques qu'elle élabore dans le respect des lignes directrices suivantes :

- **Indépendance et objectivité** : Les données et statistiques de la Banque sont diffusées sur une base impartiale et objective ;
- **Egalité d'accès** : Bank Al-Maghrib annonce à l'avance, à l'intention de l'ensemble des utilisateurs, le calendrier de diffusion des données et statistiques ;
- **Qualité des statistiques** : La Banque met en place, tout au long du cycle de vie de la donnée, des processus de contrôle et de validation pour s'assurer de la qualité des données et statistiques ;
- **Pertinence des statistiques** : La Banque veille à mettre à la disposition des utilisateurs les données et statistiques les plus pertinentes visant à les éclairer sur les questions relatives à la conjoncture économique, monétaire et financière ;
- **Ponctualité et actualisation**: La Banque veille à ce que les données et statistiques soient diffusées dans les délais prévus, selon une périodicité appropriée et soumises à une politique de révision régulière et ce, pour refléter au mieux la conjoncture.

II. MODALITÉS DE DIFFUSION

• Calendrier de diffusion :

Les données et statistiques ainsi que les publications institutionnelles de la Banque sont diffusées conformément à un calendrier annuel publié à l'avance au niveau du site web de la Banque avant la fin de chaque année civile.

Le calendrier indique, pour chaque diffusion, sa période de référence, sa fréquence et sa date de diffusion et peut, exceptionnellement, subir des modifications.

• Formes de diffusion :

Les données et statistiques sont rendues publiques sous forme de séries exploitables, de tableaux de bord, de publications institutionnelles, d'infographies et de documents de référence.

• Canal de diffusion :

Les diffusions sont effectuées sur le site de la Banque ou bien sur les plateformes dédiées des partenaires nationaux et internationaux. Certaines données et statistiques sont accessibles via API.

• Méthodologie :

Les données et statistiques produites et diffusées par la Banque sont accompagnées de documents méthodologiques, conformément aux standards nationaux et internationaux, dans le but de faciliter leur compréhension.

III. PARTAGE DES STATISTIQUES AVEC LES PARTENAIRES

Dans le cadre de ses engagements vis-à-vis des organisations internationales et pour des besoins de comparabilité, Bank Al-Maghrib fournit des données et statistiques notamment au FMI, à la Banque mondiale, à la BRI et au FMA.

En plus des données et statistiques mises à disposition à travers les canaux de diffusion précités, la collaboration avec les différentes parties intéressées constitue un axe majeur de la Stratégie Data et Statistiques de Bank Al-Maghrib. C'est ainsi que différents besoins sont pris en compte par la Banque à travers la mise en place de conventions qui fixent le cadre d'échange et les modalités de partage en conformité notamment avec le cadre juridique et institutionnel national régissant les statistiques, à la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ainsi qu'à la loi n°31-13 relative au droit d'accès à l'information.

IV. POLITIQUE DE RÉVISION

Bank Al-Maghrib procède à la révision des données et statistiques publiées dans l'objectif de tenir compte des évolutions de la conjoncture en vue de refléter au mieux la réalité économique, monétaire et financière.

V. CONDITIONS DE RÉUTILISATION DES DONNÉES ET STATISTIQUES

La Banque en mettant à disposition gratuitement des données et statistiques, encourage leur libre réutilisation et autorise, sans restriction, leur usage à des fins non commerciales.

Ainsi, toutes les statistiques, les métadonnées, les infographies, les publications institutionnelles, les documents de référence peuvent être réutilisés sous réserve de mentionner la Banque en tant que fournisseur et en précisant la date à laquelle la copie ou la reproduction a été faite.

Dans le cas où la réutilisation entraîne une modification de la donnée ou d'un indicateur statistique, l'utilisateur final doit en être clairement informé tout en incluant une clause relative à la non-responsabilité de la Banque.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib met en exergue, lors de ses propres diffusions, la contribution des autres organismes en les mentionnant en tant que sources de données pour lesquelles la Banque décline toute responsabilité.

L'utilisation à des fins commerciales des données et statistiques de la Banque, par des tiers, requiert une autorisation écrite délivrée par cette dernière. L'utilisation est considérée commerciale si les statistiques sont directement rendues accessibles, par ces tiers, contre rémunération ou si elles constituent une part significative d'un produit final dont l'accès payant est réservé à un cercle limité de personnes.